



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

CAP catégorie A Commission Administrative Paritaire

Revendications catégorielles ITPE

En complément de sa profession de foi, la CFDT souhaite vous présenter ses principales revendications à destination des agents du corps des ITPE.

La CFDT entend agir dans plusieurs directions :

Les missions

- Maintenir les missions techniques au sein des services du MTE et ses EP et les compétences des agents. On observe une tendance inverse et une perte de technicité pour les postes proposés (à l'exception du CEREMA et d'autres établissements, mais qui subissent aussi un alourdissement des tâches administratives, au détriment des missions techniques, pourtant principales dans leurs postes).
- L'animation de réseaux en DREAL ou en AC, ne contribue pas suffisamment à développer l'expertise, ni à la valoriser.
- Pour le réseau scientifique et technique (RST) : le vivier de titulaires s'estompe au profit de personnels contractuels, qui changent souvent et ne peuvent pas forcément être titularisés. Cela est un vrai souci d'affichage d'expertise technique du Ministère. Les comités de domaine doivent être plus promus au sein du RST, mais aussi auprès de tous les services.

Le déroulement de carrière

- La valeur travail a sensiblement changé depuis le Covid. Par ailleurs, le rééquilibrage entre travail et vie personnelle a fortement évolué, surtout chez les jeunes générations.
- La CFDT entend garantir la diversité/variété des compétences des parcours professionnels pour répondre au choix de carrière choisi de chaque agent ;
- Mobilités : il faut les faciliter afin d'enrichir les parcours professionnels. Les mobilités entre ministères sont toujours assez compliquées : il est nécessaire de mettre en place des outils permettant de les fluidifier.
- Promotions : le système actuel est fermé car il est trop laissé à la seule discrétion de la hiérarchie, tendance qui s'est accrue depuis la fin du passage en CAP des

promotions. La CFDT revendique la possibilité d'instaurer en plus de la promotion au choix (sur dossier comme c'est le cas actuellement), un examen professionnel pour l'accès au grade d'IDTPE.

L'indiciaire et l'indemnitaire

- Le chantier de la révision des grilles indiciaires est indispensable en vue de redonner l'attractivité nécessaire au corps et la reconnaissance des personnels.
- La bascule récente au RIFSEEP, imposée par l'administration, implique une vigilance par rapport aux cotations des postes.
- Le paiement de l'année de décalage d'ISS sur une seule année (annoncée pour fin 2022) aurait dû être étudiée et concertée avec toutes les OS (ce qui n'a pas été le cas !). Elle va générer des conséquences fiscales néfastes pour certains agents. La CFDT aurait été favorable à laisser le choix aux agents de décider sur leur souhait.
- En ce qui concerne les ITPE spécialisés dans la sécurité des navires, la CFDT demande un meilleur classement dans les groupe RIFSEEP. Un ITPE inspecteur de la sécurité des navires (ISN) entrant doit être au minimum classé dans le groupe 3 et non 4 comme actuellement. La technicité de cette spécialité doit être plus reconnue mais aussi les risques juridiques pris par ces personnels qui signent des permis de navigation et des certificats internationaux engageant ainsi leur responsabilité notamment en cas d'évènement de mer.
- La CFDT revendique aussi depuis des années la reconnaissance de l'exposition à la fibre d'amiante de ces ITPE/ISN ouvrant droit à la C3A et permettant ainsi aux familles de ne pas avoir de démarches complexes à mener suite à d'éventuels décès dus à cette maladie professionnelle.

Les formations

Formations continues : les CVRH n'y répondent pas toujours pour des formations très techniques. Il faut les développer et si nécessaire par une contractualisation avec d'autres organismes de formation mais d'une manière souple et simplifiée. Aujourd'hui, il y a trop de contraintes qui sont un frein à la transmission et à l'acquisition des compétences.

Entre le 1^{er} et le 8 décembre, votez et faites voter pour les listes CFDT !

- **Important** : si vous n'avez pas reçu vos identifiants et votre mot de passe, vous devez contacter, très vite, votre BRH et/ou aller sur le site de Néovote, afin de faire un ticket pour les obtenir.

